

ERASMUS+ KA131 2024-2025

1. Nouveaux taux mensuels de bourses pour les mobilités Erasmus+ applicables aux étudiants relevant du contrat 2024-2025 dans le cadre KA131

	Pays de destination	Mobilité d'études, taux mensuel	Mobilité de stage, taux mensuel
Groupe 1	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède	320€	470€
Groupe 2 et 3	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	270€	420€

Pour mémoire :

La durée minimum légale financée pour les études est de 2 mois.

La durée minimum légale financée pour les stages est de 2 mois.

Les durées financées pourront être réelles ou partielles.

Les participants seront informés avant leur départ de la durée financée pour leur séjour.

Seule la période à l'étranger compte pour l'attribution de la bourse.

Un versement de 80% du montant prévisionnel est versé en début de séjour. Le solde des allocations est versé en fin de séjour, sous condition de la réception de tous les documents de fin de séjour.

2. Contribution aux frais de voyage (forfait unique non mensuel)

Distances parcourues	Voyage écoresponsable - Montant	Voyage non écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km	56 EUR par participant	28 EUR par participant
Entre 100 et 499 km	285 EUR par participant	211 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km	417 EUR par participant	309 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km	535 EUR par participant	395 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km	785 EUR par participant	580 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km	1188 EUR par participant	1188 EUR par participant
8 000 km ou plus	1735 EUR par participant	1735 EUR par participant

La « distance parcourue » représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité. Calculateur de distance de la Commission européenne : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>

Voyage écoresponsable : utilisation du vélo / bus / covoiturage / train pour la majorité du voyage aller-retour (en termes de distance parcourue). Une attestation sur l'honneur doit être renseignée pour bénéficier de ce forfait. Des contrôles sur pièces justificatives sont possibles.